

**MOTION PRESENTEE PAR LA FCPE 06**

**L'éducation en zone sensible doit être une priorité**

**La casse du service public d'éducation se poursuit à la prochaine rentrée.  
Un budget 2007 désastreux entraînera une suppression massive de postes.  
Les parents d'élèves de la FCPE 06 craignent que les écoles et collèges classés en Zone d'Education Prioritaire soient à nouveau pénalisés par cette baisse constante des moyens.**

La dotation globale horaire proposée pour les 8 collèges ZEP du département correspond à 10 minutes d'enseignement par élèves et par semaine en plus, quelle que soit la capacité de l'établissement. Cela correspond à 0,6 % de moyens d'enseignement supplémentaires pour des élèves de plus en plus en difficulté.

Depuis des années on se targue d'un taux d'encadrement (H/E) spécifique mais dans la réalité il n'y a aucune volonté politique pour aider les élèves et la communauté éducative dans les ZEP.

**La FCPE demande que ces secteurs sensibles soient la priorité de la Nation.  
L'école publique doit être en mesure de donner tous les atouts à tous pour réussir.**

**En conséquence la FCPE demande très solennellement pour les ZEP:**

- La scolarisation à partir de deux ans pour ceux qui le désirent,
- La scolarisation obligatoire à partir de 3 ans,
- La limitation des effectifs à 18 élèves par classe de la maternelle au collège,
- La limitation des effectifs à 600 élèves dans les collèges,
- Le développement des heures de soutien géré par des professionnels de l'éducation,
- La gratuité du matériel pédagogique (cahiers de langue, objets technologiques..)
- La revalorisation du montant des bourses,
- La gratuité des transports et de la cantine,
- Une ouverture culturelle encouragée et favorisée,
- Que les secteurs classés en EP1 soient intégrés dans le nouveau réseau ambition réussite, et que les secteurs classés en EP2 ne soient pas orientés vers une sortie progressive de la ZEP,
- Aux différents Ministères (de l'Education Nationale, de la culture, de l'aménagement du territoire, des affaires sanitaires et sociales, de la justice, de la ville....) et aux collectivités territoriales d'agir ensemble pour que ces secteurs bénéficient d'une véritable priorité.